

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 104-2003, 6 février 2003

CONCERNANT l'approbation du plan de développement quinquennal 2002-2006 de la Société générale de financement du Québec

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 15.1 de la Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., c. S-17), la Société établit un plan de développement quinquennal qui est soumis à l'approbation du gouvernement par le premier ministre, après consultation du ministre des Ressources naturelles et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour les activités sectorielles qui concernent leurs responsabilités respectives ;

ATTENDU QUE le ministre des Ressources naturelles et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ont été consultés pour les activités sectorielles concernant leurs responsabilités respectives ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Société générale de financement du Québec a adopté le 20 mars 2002 le plan de développement quinquennal 2002-2006 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver le plan de développement quinquennal 2002-2006 de la Société générale de financement du Québec ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre ;

QUE soit approuvé le plan de développement quinquennal 2002-2006 de la Société générale de financement du Québec joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

40002

Gouvernement du Québec

Décret 105-2003, 6 février 2003

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Michèle Fortin comme sous-ministre associée à la Recherche, à la Science et à la Technologie au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Michèle Fortin, ex-vice-présidente principale à la télévision française de la Société Radio-Canada, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre associée à la Recherche, à la Science et à la Technologie au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, pour un mandat de trois ans à compter du 17 février 2003, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

Contrat d'engagement de madame Michèle Fortin comme sous-ministre associée à la Recherche, à la Science et à la Technologie au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Michèle Fortin, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre associée à la Recherche, à la Science et à la Technologie au ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.